

COMMUNE DE TRÉMEUR  
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – BERHAULT David – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Pierrick – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : AUDRAIN Jean-Paul – BIEN Sophie – ROBERT Séverine – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : FOURNIER Yohann.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2019.
- Composition du conseil communautaire LTM 2020 – Nombre et répartition des sièges.
- Mise en place du dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) pour la cantine, la garderie, ...
- Proposition de reconduction du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services entre la mairie et la société SEGILOG pour 3 années.
- Tarifs cantine et garderie pour 2019/2020.
- Allocations Budgétaires (sorties scolaires) pour 2019/2020.
- Décision(s) modificative(s) budgétaire(s).
- Questions et informations diverses.

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2019 est approuvé.

**OBJET : Composition du conseil communautaire Lamballe Terre & Mer 2020**  
**Nombre et répartition des sièges**

En vue des élections municipales et communautaires de mars 2020 et conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT, il faut procéder, pour le 31 août 2019, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges entre les communes au sein du Conseil communautaire.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes doit être pris, au plus tard le 31 octobre 2019.

Trois principes généraux encadrent la composition du Conseil :

- Chaque commune doit disposer à minima d'un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges ;
- Il faut tenir compte de la population de chaque commune.

Pour ce faire, deux possibilités s'offrent aux communes :

- L'accord local, qui nécessite une adoption dans les mêmes termes par la majorité qualifiée des conseils municipaux ( $\frac{1}{2}$  des communes représentant  $\frac{2}{3}$  de la population ou  $\frac{2}{3}$  des communes représentant  $\frac{1}{2}$  de la population)
- Le droit commun, en l'absence d'accord local adopté.

Ainsi, la composition du Conseil communautaire peut être fixée à :

- 69 sièges, selon l'accord local afin de renforcer la représentation des communes moyennes
- 66 sièges, selon le droit commun.

Le détail de ces propositions est en annexe.

Considérant la proposition d'accord local du Conseil communautaire du 28 mai 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (vote à main levée) :

- DECIDE de fixer, à 69 le nombre de sièges du Conseil communautaire,
- DEMANDE au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir arrêter la nouvelle composition du Conseil communautaire,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Communes	Population 2019	Sièges 2017	Sièges en 2020	
			Accord local (69)	Droit commun (66)
LAMBALLE-ARMOR	16 653	16	14	17
PLENEUF-VAL-ANDRE	4 069	3	3	4
ERQUY	3 904	3	3	3
QUESSOY	3 804	3	3	3
JUGON-LES-LACS CN	2 485	2	2	2
PLENEE-JUGON	2 408	2	2	2
HENON	2 237	2	2	2
SAINT-ALBAN	2 152	2	2	2
POMMERET	2 070	2	2	2
COETMIEUX	1 776	1	2	1
BREHAND	1 624	1	2	1
PLESTAN	1 587	1	2	1
PLEMY	1 564	1	2	1
PLURIEN	1 509	1	2	1
PLEDELIAC	1 424	1	2	1
LANDEHEN	1 412	1	2	1
HENANBIHEN	1 339	1	1	1
HENANSAL	1 169	1	1	1
ANDEL	1 114	1	1	1
SEVIGNAC	1 098	1	1	1
TREDANIEL	944	1	1	1
NOYAL	889	1	1	1
MONCONTOUR	868	1	1	1
LA BOUILLIE	857	1	1	1
LANRELAS	828	1	1	1
TREBRY	817	1	1	1
TREMEUR	752	1	1	1
TRAMAIN	691	1	1	1
EREAC	680	1	1	1
PENGUILY	611	1	1	1
SAINT-GLEN	609	1	1	1
LA MALHOURS	576	1	1	1
SAINT-RIEUL	548	1	1	1
SAINT-TRIMOEL	533	1	1	1
TREDIAS	482	1	1	1
SAINT-DENOUAL	452	1	1	1
ROUILLAC	396	1	1	1
QUINTENIC	366	1	1	1
	<b>TITULAIRES</b>	64	69	66
	<b>SUPPLEANTS</b>	30	29	29

**OBJET : Mise en place du dispositif TIPI (Titres Payables par Internet)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par Internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet, par exemple, la cantine, l'accueil périscolaire

La commune prendra en charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (vote à main levée) :

- DÉCIDE la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet,

**OBJET : Reconduction du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services entre la mairie et la société SEGILOG pour 3 années**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le précédent contrat de 3 ans avec la Société SEGILOG est arrivé à échéance le 31 Juillet 2019.

SEGILOG propose un nouveau contrat de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019, au tarif annuel suivant :

- Cession du droit d'utilisation des logiciels : 2 349.00 € H.T. (soit + 135 €/an)
- Maintenance, formation : 261.00 € H.T. (soit + 15 €/an)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels informatiques et de prestation de services avec la société SEGILOG pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

**OBJET : Tarifs cantine et garderie pour 2019/2020**

Thérèse LEFORESTIER, adjointe, rappelle à l'assemblée que les tarifs de cantine et garderie périscolaire ont été maintenus depuis l'année scolaire 2015/2016.

Renseignements pris auprès des communes voisines, et à population et services similaires, elle propose à l'assemblée de reconduire les tarifs pratiqués en 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de reconduire pour l'année scolaire 2019/2020 les tarifs de cantine et garderie périscolaire pratiqués en 2018/2019, à savoir :

**Cantine :**

Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
Enfants : 2.79 €	Enfants : 2.79 €
Adultes : 5.25 €	Adultes : 5.25 €

**Garderie périscolaire :**

Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<u>Matin :</u> 7h15 à 9h00 (avant 8h00) : 1.34 € 8h00 à 9h00 (après 8h00) : 1.12 €	<u>Matin :</u> 7h15 à 9h00 (avant 8h00) : 1.34 € 8h00 à 9h00 (après 8h00) : 1.12 €
<u>Soir (goûter compris) :</u> 16h30 à 17h30 : 1.50 € 16h30 à 18h30 : 1.76 € 16h30 à 18h50 : 1.92 € Dépassement horaire le soir : 5 €	<u>Soir (goûter compris) :</u> 16h30 à 17h30 : 1.50 € 16h30 à 18h30 : 1.76 € 16h30 à 18h50 : 1.92 € Dépassement horaire le soir : 5 €

**OBJET : Allocations Budgétaires (fonctionnement et sorties scolaires) pour 2019/2020**

Thérèse LEFORESTIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de reconduire les dispositions appliquées en 2018/2019 ainsi que les montants relatifs aux allocations budgétaires pour les sorties de l'école et dépenses de fonctionnement par élèves pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet suivant :

- o **Fonctionnement** :

47.00 € par élève et par an, pour l'achat de tout le matériel consommable (cahiers-papier-crayons...) et pour l'achat de livres et jeux divers (de classe ou de cour).

- o **Transport** :

Une aide au transport pour les sorties diverses est attribuée, selon le tableau ci-dessous :

Nature	T Taux par jour et par élève	Nombre maximum de jours aidés annuellement par élève
A - Classes de découverte avec hébergement	3.50 €	5 jours
B - Classes de découverte sans hébergement	2.75 €	5 jours
C - Sorties scolaires (Visite, Cinéma, Théâtre)	2.50 €	3 sorties par élève et par an

Ces aides sont versées aux organismes locaux organisateurs (Amicale Laïque...).

Le transport en car et les entrées piscine sont désormais prises en charge par Lamballe Terre & Mer.

o **Investissement et travaux d'entretien :**

Les travaux d'entretien et d'investissement doivent être programmés en fonction des demandes de l'équipe enseignante, via le Conseil d'Ecole, et des besoins réels, dans le cadre des possibilités budgétaires de la commune.

Les Commissions « affaires scolaires et périscolaires » et « bâtiments communaux » doivent visiter chaque année les locaux et noteront les travaux à réaliser. Des priorités seront fixées et proposées au Conseil Municipal.

**OBJET : Décisions modificatives budgétaires n° 2 et 3 – Budget Principal 2019**

Sur présentation de Monsieur le Maire et de la secrétaire de mairie :

- DM n° 2 : La dernière facture GUILLEMOT pour les travaux de 2<sup>ème</sup> phase du lotissement de l'Abbaye (espaces verts) ne peut être réglée car il manque 1 099.74 € sur le programme 68 – article 2315. La somme de 1 100.00 € peut être prélevée sur le programme 66 « Acquisitions Foncières » - article 2111.
- DM n° 3 : Les prévisions budgétaires ont été mal réparties à l'intérieur du programme 31 « École ». Afin de régler les factures AEI Services à intervenir pour le pack numérique, il est nécessaire de transférer 1 800 € de l'article 2184 (Mobilier) à l'article 2183 (Matériel de bureau et informatique).  
Il restera 2 900 € pour l'achat de mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable aux décisions modificatives n° 2 et 3 sur le budget principal de la commune.

**OBJET : Questions et informations diverses**

- Renonciation DPU

Au nom du Conseil, Monsieur le Maire a déclaré renoncer au Droit de Prémption Urbain dans le cadre de la vente de la maison sise au 3 lotissement de l'Abbaye et appartenant à Christophe et Yolène GÉRARD.

- Consultation d'entreprises de miroiterie pour la salle des fêtes – Guy CORBEL

Comme convenu au CM de juin, 2019/2020 sera l'année de rénovation de l'extérieur de la salle des fêtes.

Toutes les huisseries sont à changer. Les 2 portes d'entrées seront remplacées par une seule, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un devis a été transmis par l'entreprise BOUGEARD de PLOUFRAGAN. L'entreprise VITEL de PLÉRIN a été contactée.

Les entreprises PIRON de VILDÉ-GUINGALAN, AMDP de BROONS et BCO de PLÉNÉE-JUGON seront également consultés

- Appel d'offres Trem'Neizh Café – Stéphane PERRAULT

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) a été déposé sur la plateforme MEDIALEX le 9 juillet. L'annonce est parue dans les annonces légales Ouest-France ce jour, 12 juillet. Les entreprises doivent déposer leurs offres au plus tard le 13 septembre. Le lot « Agencement » fera l'objet d'une consultation spécifique.

- Actualité de la rénovation du bourg– Stéphane PERRAULT

Une réunion de la commission est prévue le mardi 16 juillet. L'appel d'offres sera publié en septembre.

- Aire de jeu entre les lotissements de l'Abbaye et du Puits Gaulois

L'aménagement sera réalisé par les jeunes adultes du lycée horticole de MERDRIGNAC.

- Numérotation des villages

Le SIG va déposer une proposition de numérotation des lieux-dits fin juillet.  
En août et septembre : correction par les élus et annotations.  
Fin septembre : envoi des corrections.  
Octobre : validation par le SIG.

Répartition des conseillers par secteur (5 secteurs) / 1 coordinateur + des élus ou personnel administratif :

Secteur 1 (Dineux) : Francis DAULT – Renée SALABERT

Secteur 2 (Talard, Marais, Saudrais) : Pierrick NOËL – Jean-Paul RÉHEL – Séverine ROBERT

Secteur 3 (Hautière, Gouverdière) : Guy CORBEL – Yohann FOURNIER  
David BERHAULT

Secteur 4 (Ruais, Fouteau, Vau-Rusé, Houssaye) : Thérèse LEFORESTIER – Sophie BIEN  
Philippe NOËL

Secteur 5 (4 Routes, Saint-Georges, Moulin d'Yvignac) : Jean-Paul AUDRAIN – Marie-Lise  
DURAND

- Tracteur

Un nouveau devis de réparation (joint de culasse) a été transmis par la SARL MATAGRI pour un total de 4 263.95 € TTC.  
Après discussion, le Conseil décide de le faire réparer le temps de trouver un nouveau matériel plus adapté aux besoins et espérer une reprise relativement correcte.  
Un tracteur pourrait être loué en attendant la réparation.

- Vente maison QUINQUENEL

La maison QUINQUENEL, le jeu de boules et le terrain attenant sont à vendre chez Maître KERHARO, notaire à PLÉLAN-LE-PETIT au prix de 106 000 €.  
Une proposition à 80 000 € est évoquée.  
La commune fera jouer son droit de préemption urbain.

- Emploi du temps éducateur foot AS Broons-Trémeur

A ce jour, l'emploi d'éducateur foot à temps plein de l'AS Broons Trémeur est financé ainsi :

- 1/3 Conseil Départemental
- 1/3 AS Broons Trémeur
- 1/3 Communes Broons Trémeur

Risque de perte de 10 heures hebdomadaires.

L'éducateur a reçu une proposition de temps plein par un autre club.

L'AS Broons Trémeur souhaite garder cette compétence.

Des besoins techniques ayant été constatés autour des structures sportives, le poste pourrait être modifié en ce sens.

Autres pistes :

- L'espoir de redémarrer une école de foot avec les collègues.
- L'idée d'une animation foot salle.

- Prochaine réunion Conseil Municipal

Lundi 9 septembre, à 20 Heures.

- Permanences Maire et Adjoint

7 septembre : Guy CORBEL

14 septembre : Stéphane PERRAULT

21 septembre : Francis DAULT

28 septembre : Thérèse LEFORESTIER

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.